

Séance du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Jacques LASCABES, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
11	10	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

Laëtitia BÉROUS, Alexandre BETAT, Jessica GENIER, Marc LAFITTE, Geneviève LASCABES, Pascal MORENY, Yves PEYRÉ, Caroline RAUZET, Juana REYGASSE et Jean-Jacques LASCABES

Procurator(s) :

Christophe GUIRY donne pouvoir à Caroline RAUZET

Etai(en)t absent(s) :

Date de la convocation
07 avril 2026

Etai(en)t excusé(s) :

Christophe GUIRY

Date d'affichage
07 avril 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture le

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Caroline RAUZET

__/__/__
et publication du
__/__/__

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean-Jacques LASCABES, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 le 23 avril 2026

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 32 344,75

- un excédent reporté de : 61 970,93

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 94 315,68

- un déficit d'investissement de : 22 069,65

- un déficit des restes à réaliser de : 0,00

Soit un besoin de financement de : 22 069,65

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 94 315,68

AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 22 069,65

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 72 246,03

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT 22 069,65

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à SARPOURENX

Le Maire Jean-Jacques LASCABES

le(s) secrétaire(s) de séance

